Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260320-D202621-DE

Mairie de TAULÉ 12-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 mars 2026 à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18 mars 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 23 **Votants** : 23

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés :

Absents :

A été élu secrétaire de séance : LE BERR Mickaël

DESIGNATION DES DELEGUES VIGIPOL ET ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE INFRA POLMAR

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Vigipol.

Dans le cadre de cette adhésion, chaque commune désigne des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants.
Les délégués titulaire et suppléant doivent être membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol :

> Délégué titulaire : Benoît SALAUN
> Délégué suppléant : Frederic POCHARD

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260320-D202621-DE

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux

référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la collectivité dans ce domaine.

Monsieur le Maire souligne que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal/communautaire de désigner les personnes suivantes :

> Référent Élu Infra POLMAR : Benoît SALAUN
> Référent Technique Infra POLMAR : Thibault MARREC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

> D'approuver les désignations proposées ci-dessus ;

Le Maire,
Gilles CREACH,

